

PROTESTATION sur les propos de François BAROIN

Le ministre français chargé de l'Outre-mer, François BAROIN envisage, dans une interview accordée au journal *Le Figaro* du 17 septembre 2005, de remettre en cause le droit du sol. Ce droit républicain permet aux enfants nés sur le territoire français de pouvoir bénéficier de la nationalité française selon les articles 30_2 et 2288 du code civil français.

M. BAROIN reprend et envisage d'appliquer les idées de l'extrême droite française. Il se sert de cette île comorienne, sous occupation française, comme d'un laboratoire pour mettre en pratique la politique du Front National.

Mayotte constitue selon les résolutions des Nations Unies une partie intégrante du territoire comorien. C'est donc la France qui occupe illégalement cette île et viole d'une manière flagrante l'intégrité territoriale des Comores. Ce ministre doit donc faire la distinction entre les forces d'occupation et les victimes de cette occupation.

Le gouvernement français veut maintenir sa présence coloniale à Mayotte et ne pas assumer les conséquences qui en résultent. Mises à part les forces armées françaises, rien ne peut empêcher les autres Comoriens de circuler librement entre les quatre îles de l'archipel et de s'installer en cas de besoin dans cette île, vu qu'ils ne franchissent aucune frontière internationale.

Les paroles extrémistes du ministre d'Outre-mer ont provoqué des manifestations de protestation à La Réunion et à Mayotte.

Nous nous interrogeons sur l'attitude des autorités françaises. Ne sont-elles pas en train de préparer ou de laisser faire une entreprise criminelle de grande ampleur à Mayotte, à l'instar de ce qui s'est passé au Rwanda. En effet, certains Maires (particulièrement des communes de Bouéni, Moinatindri, Poroani, etc.) incitent les habitants à chasser ou agresser leurs frères comoriens et interdisent les danses traditionnelles. Une soi-disante pétition orchestrée par le député Mansour Kamardine qui circule actuellement sur plusieurs communes (particulièrement à Kani-Kéli, Sada, Bandrelé, Langoni, etc.) vise clairement à inciter à la haine et à opposer les Comoriens de Mayotte à leurs frères des autres îles. Nous tenons à exprimer notre vive inquiétude face à la campagne xénophobe menée actuellement en toute impunité par certains politiciens de Mayotte et qui risque de plonger l'île dans une guerre civile.

Nous avons appris que le 4 octobre dernier, trois camions de l'armée française auraient déposé en « zone d'attente » des personnes originaires des autres îles considérées comme des « clandestins ». Ces gendarmes ont déchiré les titres de séjours d'une partie de ces personnes. Certains témoignages affirment que l'attaque du local du député de l'UMP le 28 septembre 2005 serait une manœuvre dilatoire. En effet, curieusement, des habits et certaines affaires personnelles du député n'ont pas été endommagés. Et, comme par hasard, les forces de l'ordre ont mis du temps pour intervenir.

François BAROIN doit comprendre que rien ne peut séparer durablement un peuple. Les Comoriens n'ont pas besoin de s'humilier pour obtenir la « nationalité française ». Il doit réfléchir au processus historique ayant conduit à la réunification de l'Allemagne malgré la construction du Mur de Berlin, du Vietnam, du Yémen et bientôt de la Corée.

Pour résoudre les drames humains et familiaux engendrés par la séparation de Mayotte de ses îles sœurs, nous demandons aux autorités françaises de respecter les résolutions des Organisations Internationales et notamment celles de l'ONU qui demandent le retour de Mayotte dans l'ensemble comorien. Ce qui devrait permettre un développement harmonieux et équilibré des 4 îles qui composent l'archipel des Comores et préserver la paix et la stabilité dans cette région de l'Océan Indien.

Fait à Paris, le 12 octobre 2005
Collectif Comores-MasiwaMané.
Comores_masiwamane@yahoo.fr